



Au Conseil intercommunal de l'Épaise

PRÉAVIS N° 01/2025

Objet du préavis :

Comptes 2024

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX

ZONE PAYERNE

Monsieur/Madame le/la Président/e,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 30, chiffre 1 des statuts de L'Eparse, nous soumettons à votre approbation les comptes l'exercice 2024.

Ceux-ci suscitent les commentaires suivants :

- Les documents remis en annexe sont repris de la comptabilité usuelle établie par la boursière ;
- Ils n'appellent pas de remarques particulières en regard des écritures comptables ;
- Les informations délivrées dans le présent préavis sont comparées aux montants issus de la prévision de part engagée en 2024 (budget 2024) au niveau de L'Eparse et non rapportés à chaque commune membre ;
- Seuls les comptes ayant fait l'objet de mouvements en 2024 sont commentés ci-après (voir les détails par compte aux pages suivantes).

Pour mémoire, le budget global de L'Eparse pour 2024 se présentait comme suit :

Eléments du budget	Préavis N°	Budget 2024	Compte attribué
Secrétariat, administratif, caisse, gestion	02/2023	30'000.00	9141,00
Personnel L'Eparse		38'400.00	
BAMO		100'000.00	
Frais de procédure, émoluments		30'000.00	
Communications		5'000.00	
Honoraires fonciers (Mensuration, Environnement, ...)	02/2023	40'000.00	9141,01
Etudes complémentaires (labo, échantillonnages, ...)	02/2023	50'000.00	
Acquisition terrains	01/2020	561'315.05	
Planificateur général	02/2020	1'365'485.95	9141,03
Honoraires Chevroux – AGMV – Eparse	03/2020	333'637.95	9141,05
Honoraires AIPG-Eparse	03/2020	265'593.50	9141,06
Honoraires Corcelles-Eparse	03/2020	230'330.58	9141,07
Honoraires Torny-Montagny-Corcelles	03/2020	230'330.58	9141,07
Honoraires Payerne-Eparse	03/2020	228'904.40	9141,04
PGEEr1	04/2020	36'000.00	9141,02
Crédit global à venir	xx/2024	6'500'000.00	9141,xx
		10'044'998.00	

1 Charges 2024

Les dépenses totales relatives à l'année 2024 s'élèvent à : **CHF 1'273'685.35**

Ce montant total comprend :

- Le total des charges courantes (hors crédits d'investissement) ;
- Les dépenses effectuées (avancement annuel) sur les crédits d'investissement déjà votés ;
- Les dépenses effectuées (avancement annuel) sur les crédits d'investissement votés durant l'année ;

Ces 3 types de charge sont présentés en détail aux pts. 2,3 et 4 ci-après.

2 Charges courantes (hors crédits d'investissement)

Les charges courantes 2024 sont imputées sur le compte 9141.00 et partiellement sur le compte 9141.01. Elles représentent un total de : **CHF 189'030.60**

2.1 Compte 9141,00 : Admin. gén. - BAMO – personnel :

- Mouvements totaux sur ce compte : 693'873.97-566'373.65 = **CHF 127'500.32**

Eléments du budget	Budget 2024	Comptes 2024	Commentaire
Secrétariat, administratif, caisse, gestion	30'000.00	21'858.92	RAS
Personnel L'Eparse	38'400.00	14'387.95	Refacturation AIPG et Payerne plus conséquente
BAMO	100'000.00	86'336.10	RAS
Frais de procédure, émoluments	30'000.00	3'384.85	Uniquement Me Sauter 2024 pour opposition
Communications	5'000.00	1'532.50	RAS

2.2 Compte 9141.01 : Dépenses foncières

- Mouvements totaux sur ce compte : 808'172.33 - 185'522.05 = **CHF 622'650.28**
- Afin de ne prendre en compte que les « charges courantes » de ce compte, il convient de déduire les montants 2024 imputables au préavis 01/2020, soit : 622'650.28 -561'120.00 (voir ci-après, pt.3) = **CHF 61'530.28**

Eléments du budget	Budget 2024	Comptes 2024	Commentaire
Honoraires fonciers	40'000.00	26'985.05	Principalement notaire, géomètre et baux à loyer
Etudes complémentaires (labo, échantillonnages, ...)	50'000.00	34'545.23	Sondages géotechniques, inspections canalisations, coordination CAD

3 Dépenses effectuées (avancement annuel) sur les crédits déjà votés :

Les dépenses 2024 sur ces crédits représentent un total de : **CHF 1'084'654.75**

N° Préavis	Objet du préavis	Montant du préavis	Budget 2024		Comptes 2024		Dépenses 2024
01/2020	Compte 9141.01 (partiel, voir ci-dessus pt. 2.2) Acquisition terrains	630'000.00	100%	630'000.00	99.7%	627'950.00	561'120.00
02/2020	Compte 9141.03 Planificateur général	4'300'000.00	65%	2'795'000.00	38.8%	1'667'014.75	219'405.55
03/2020	Compte 9141.05 Honoraires Chevroux – AGMV – Eparsé	645'000.00	65%	419'250.00	19.7%	127'101.40	53'708.20
03/2020	Compte 9141.06 Honoraires AIPG-Eparsing	540'000.00	65%	351'000.00	23.2%	125'078.95	45'149.45
03/2020	Compte 9141.07 Honoraires Corcelles-Eparsing	430'000.00	65%	279'500.00	10.6%	45'384.30	12'495.60
03/2020	Compte 9141.07 Honoraires Torny-Montagny-Corcelles	430'000.00	65%	279'500.00	33.0%	141'855.00	60'239.40
03/2020	Compte 9141.04 Honoraires Payerne-Eparsing	430'000.00	65%	279'500.00	26.32%	113'164.55	99'037.10
04/2020	Compte 9141.02 PGEEr1	250'000.00	100%	250'000.00	98.3%	245'810.85	33'499.45

4 Dépenses effectuées (avancement annuel) sur les crédits votés en 2024

Aucun crédit supplémentaire n'ayant été voté en 2024, les dépenses sur cette ligne de budget n'ont pas eu lieu **CHF 0.00**

xx/2024	Crédit global Eparsing STEP + Réseaux	52'000'000.00	12.5%	6'500'000.00	0.0%	0.00	0.00
---------	---	---------------	-------	--------------	------	------	------

De manière générale l'exercice 2024 montre encore une fois des dépenses bien inférieures aux prévisions du budget global. Ce constat découle quasi exclusivement des lenteurs administratives et juridiques (opposition). Les commentaires et autres remarques propres à chaque compte ont été formulés dans les pages précédentes. Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'EPARSE

vu le préavis n° 01/2025 relatif aux comptes l'exercice 2024

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'accepter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés par le comité de direction.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame le/la Président/e, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 mars 2025.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

(LS)

O. Cherbuin

M.-C. Fontana